



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS  
Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil communautaire

-----  
Séance du 6 juillet 2022

Date de convocation : 29 juin 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 74  
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Montigny-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

**Objet : Délibération 2022/82 portant approbation d'un poste de chargé de coopération Convention Territoriale Globale (CTG)**

**Membres présents (53 titulaires et 4 suppléants)** : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, FLINOIS Alain (S), DUDANT Pierre-Henri, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, LESNE-SETIAUX Monique, DUTILLEUL Yannick (S), HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

**Membres ayant donné procuration (7)** : GAVE Nathalie à BACCOUT Fabrice, OLIVIER Jacques à RIBES-GRUERE Laurence, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, MERIAUX Christelle à LEONARD Julien, QUONIOU Henri à HENNEQUART Michel

**Membre excusé (1)** : PLATEAU Marc

**Membres absents (9)** : WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, MOEUR Sébastien, TRIOUX COURBET Sandrine, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, RICHEZ Jean-Pierre, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Secrétaire de séance** : HERBET Yannick

## Délibération 2022/82 portant approbation d'un poste de chargé de coopération Convention Territoriale Globale (CTG)

En complément de la Convention Territoriale Globale (CTG) approuvée pour les années 2022 à 2026, la CAF propose une convention d'objectifs et de financement spécifique pour participer au financement des postes de « chargés de coopération CTG », dans la continuité de l'aide qui était apportée jusque-là pour le poste de coordinateur Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Cette convention prévoit le versement par la CAF d'une subvention dite « Pilotage », calculée à partir du montant dû par la CAF au titre des actions de coordination financées par le CEJ pour l'année de référence (N-1) de la CTG. La communauté d'agglomération peut donc prétendre à cette subvention pour le poste de chargé de coopération CTG.

Le chargé de coopération CTG pilote le projet social de territoire de la CA2C avec une dimension intercommunale et sur plusieurs thématiques : petite enfance et politique habitat-logement. Le montant de la subvention annuelle est fixe pour toute la durée de la CTG, au titre des années 2022 à 2026. Il s'établit à 1 ETP pour 26 400 €.

La fonction de « chargé de coopération CTG » de la communauté d'agglomération, couvre le champ plus large de l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF au titre de la CTG, prend en compte l'évolution de la répartition des compétences à l'échelon intercommunal et assure des actions de diagnostic de territoire et d'ingénierie.

Afin de permettre le versement de la subvention de pilotage à la communauté d'agglomération par la CAF au titre des années 2022 à 2026,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :**

- **D'approuver la convention d'objectifs et de financement « chargé de coopération CTG », à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord ;**
- **De préciser que ladite convention a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Pilotage du projet social de territoire » ;**
- **De préciser que cette convention couvre la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale.**

### Acte certifié exécutoire

Transmission en Sous-Préfecture le 11/07/2022

Publication le 12/07/2022

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits*

Pour expédition conforme

Le Président de séance,

Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional

Serge SIMEON

**CA2C**  
Communauté d'Agglomération  
Caudrésis-Catésis

### IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.